# Finances

## REVUE DU MARCHE

De nouveaux niveaux de baisse ont été établis mardi, et le mouvement général des cours a fait suite à la période déjà longue des fléchissements.

Les nouvelles des marchés extérieurs sont d'un caractère plutôt negatif et aucunement de nature à induire à acheter, tandis que les offres d'achat continuent à affluer sur le marché dont la puissance d'absorption reste limitée par la tension monétaire. La liquidation, qui fut légère durant les quelques jours où les cours furent quelque peu troublés, a été accélérée davantage par la pression exercée à divers points, mardi, surtout sur les Montreal Power, Dominion Iron et Dominion Textile. Sur le parquet de la Bourse le sentiment fut plutôt nerveux et irrégulier durant la matinée, quoique le ton se soit raffermi dans l'après-midi.

Pacifique Canadien offrit peu d'encouragement au marché en général et les transactions initiales s'inscrivirent à 223½ comparativement à 222⅝, cours de fermeture de lundi soir.

La hausse à Londres et à New-York n'a pas suffi à exercer ici d'influence salutaire. Power débuta en baisse d'un point à 219 et, sur une liquidation de quelques centaines d'actions, tomba à 217½. Il se produisit une reprise d'un point vers midi, mais, sur un marché terne de l'après-midi, le cours retomba à son plus bas du jour pour y rester.

Dominion Iron ex-dividende ouvrit virtuellement sans changement à 51, mais faiblit plus tard à 50. Le défaut de couverture de la marge sur certaines commandes d'arrêt au niveau de 50 fut suivi d'une faiblesse plus prononcée et la baisse se continua à 49⅜. Il y eut une reprise à 49¾ avant midi, mais la séance calme de l'après-midi donna plus de fermeté au marché et le cours varia de 50 à 49⅞, la clôture à cette dernière cote représentant une perte nette de 1⅛ point.

Dominion Textile fut plus actif et plus faible, baissant de ¾ de point à 81¼ et clôturant au plus bas. Brazilian faiblit de ⅞ à 93⅝; Detroit, de 1 à 74; Canners, de ½ à 73; Spanish River, de ⅜ à 65⅝; Tucketts, de ½ à 53½; Cement de ⅜ à 27⅜; Ottawa Power, de 1½ à 180; Quebec Railway, de ½ à 17½; Bell Telephone, de ¾ à 145; Richelieu fut plus ferme dans la matinée à 110¾, mais fut offert au même prix dans l'après-midi. Toronto Railway clôtura faible, étant offert à 134¼; mais les acheteurs ne répondirent qu'à 133¾.

Les actions des banques furent lourdes et les obligations se ressentirent aussi de la dépression. Celles de Québec Railway reculèrent de 2 points à 57; celles de Steel Company of Canada, de 1 à 95 et un petit lot de Iron s'est vendu à 89.

* * *

Les actionnaires de la Banque Internationale se sont reunis mercredi pour ratifier l'entente intervenue avec la Home Bank of Canada.

* * *

La Banque de Montréal a ouvert, lundi dernier, une nouvelle succursale à Lumby, C.-B., sous la direction de M. R.-O.-G. Bennett comme sous-agent.

* * *

Nous attirons tout spécialement l'attention sur l'émission que présentement lance l'Aciérie de Joliette, Ltée. Cette affaire voit s'ouvrir devant elles les plus brillantes perspectives, tant du fait de sa situation au coeur de la Province, qu'au fait de son organisateur M. S. Vessot, dont la valeur au point de vue technique et commercial est hors pair.

L'aciérie de Joliette Ltée est capitalisée à $2,000,000, répartis également en actions privilégiées et ordinaires. Les actions privilegiées qui portent un intérêt cumulatif de 7 p. c., sont offertes avec 40 pour cent de prime gratuite en actions ordinaires.

Si l'on tient compte de la prospérité grandissante des aciéries du Canada et de celles du district de Montréal tout particulièrement ,on admettra volontiers qu'il n'y a pas de raisons valables pour que cette affaire ne réussisse pas admirablement.

Cette entreprise englobera l'ancienne aciérie et fonderie de Joliette qui fabrique le fameux moulin à battr Champion, Vessot, et plusieurs spécialités dont la ente assure déjà de substantiels revenus à la compagnie.

L'Aciérie de Joliette, Ltée, est une affaire canadienne-française et à ce titre mérite notre encouragement.

* * *

Lundi après-midi a eu lieu l'assemblée générale de la Canada Paper Co., au cours de laquelle des affaires de routine ont seules été traitées. Le bilan de l'exercice, fut ratifié par les actionnaires. Le bureau et les membres du conseil d'administration furent réélus à l'unanimité.

On sait que depuis un certain temps la compagnie n'a pas payé de dividendes: il est question qu'elle annoncera prochainement une distribution à ses actionnaires.

Le conseil d'administration se compose ainsi qu'il suit:— M. Jos. Kilgour (Toronto), président; Sir Montagu Allan, vice-président; MM. C. R. Hosmer, H. S. Holt, Hon. Robt. Mackay et F. W. Folsom.

* * *

En réponse aux informations de presse publiées lundi, sur la situation financière en Allemagne, et jugées alarmantes, la maison de banque new-yorkaise Speyer & Co. a publié une déclaration rassurante. Cette communication affirme que la situation des grandes banques allemandes est solide et que le fait que le dernier emprunt prussien n'a pas été souscrit n'a aucune importance.

La maison Speyer, bien entendu, prend l'entière responsabilité de cette supposée mise au point.

* * *

Un dividende qui est le premier et aussi le dernier a été distribué aux obligataires du Black Lake Consolidated Asbestos, qui n'ont pas voulu donner leur adhésion au projet de réorganisation établi par le comité des obligataires et accepté par la majorité des obligataires. Tel est le dernier acte de l'ancienne compagnie qui maintenant fait place à la nouvelle, intitulée The Black Lake Asbestos & Crome Co.

Le Black Lake Consolidated ne put payer l'intérêt de ses obligations en mars dernier. Après un délai de trois mois, prévu par la loi, les obligataires s'emparèrent de la compagnie. Le National Trust, nommé fondé de pouvoirs, vendit aux enchères la propriété, qui fut adjugée à $185,000.

Le dividende de 14.81 pour cent distribué aux obligataires qui n'ont pas accepté le projet de réorganisation de la compagnie, représente leur part dans le profit de la vente de la propriété.

Les obligataires, les porteurs d'actions privilégiées et ordinaires, recevront leur équivalence en actions ou en obligations nouvelles. C'est ainsi que les obligataires recevront 10 pour cent, les actions privilégiées 5 pour cent et les actions ordinaires 2 pour cent. Les obligataires n'ont pas voulu évincer les actionnaires anciens de la compagnie nouvelle, comme cela était leur droit strict.